

# ACTEUR PRAP IBC (Industrie – Commerce – BTP) – Formation initiale

Habilitation INRS : 1463665/2019/Prap-IBC-01/O/23.

*Pour prévenir et maîtriser les risques liés à l'activité physique*



## DUREE

2 jours – 14 heures

## OBJECTIFS

- Connaître les principaux risques sur la santé liés à son activité ou à son poste de travail
- Adopter les gestes et techniques de manutention et d'économie d'effort
- Être force de proposition pour améliorer l'aménagement de son poste de travail

## COMPETENCES VISEES

- Se situer en tant qu'acteur PRAP dans son entreprise
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Participer à la prévention ou à la maîtrise du risque dans son entreprise

## POUR QUI

- Salariés des secteurs IBC souhaitant engager une démarche de prévention des risques liés à l'activité physique

## PREREQUIS

Aucun

## EFFECTIFS

4 à 10 participants

## MOYENS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques et travaux en sous-groupe et mises en situation en adéquation avec les risques liés à l'entreprise. Formation pratique et opérationnelle.

## MOYENS D'ENCADREMENT

Formateurs ou Formateurs de formateurs PRAP certifiés par l'INRS.

## LIVRABLES

Aide-mémoire Acteur PRAP (INRS ED 7201)

## VALIDATION

Certificat Acteur PRAP IBC délivré par l'INRS. Attestation de fin de formation.

## VALIDITE

Recyclage obligatoire (MAC) tous les 2 ans (24 mois).

## PROGRAMME

### I. SAVOIR C'EST PREVENIR

- Le phénomène d'apparition du risque
- Les principaux risques liés à son métier et les effets induits
- Les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts inutiles ou excessifs

### II. APPREHENDER L'INTERET ET L'ORGANISATION DE LA PREVENTION SUR SON LIEU DE TRAVAIL

- Les enjeux de la prévention
- L'organisation de la prévention des risques au sein de sa structure
- Les différents acteurs de la prévention et leurs rôles
- Les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans son environnement professionnel

### III. CONNAITRE LES DOMMAGES POTENTIELS SUR LA SANTE LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE

- Le fonctionnement du corps humain et ses limites
- Les différentes atteintes à la santé
- Les TMS (Troubles Musculosquelettiques)

### IV. OBSERVER SON POSTE DE TRAVAIL POUR IDENTIFIER CE QUI PEUT NUIRE A SA SANTE

- L'identification des risques potentiels
- Les causes d'exposition aux activités physiques
- Les composantes d'une situation de travail génératrices de risques
- Les facteurs de risque et les déterminants d'une situation de travail
- L'observation de sa situation de travail et de sa complexité

### V. PROPOSER DES AXES D'AMELIORATION DE SA SITUATION DE TRAVAIL

- En agissant sur l'ensemble des composantes liées à sa situation de travail
- En prenant en compte les principes généraux de prévention

### VI. SE PROTEGER EN RESPECTANT LES PRINCIPES DE SECURITE ET D'ECONOMIE D'EFFORTS

- Les conditions préalables d'une manutention occasionnelle et leurs applications pour le « Lever-Porter-Déplacer-Déposer »
- L'Équipement de Protection Individuelle (EPI)
- Les différents équipements mécaniques et d'aide à la manutention et leurs conditions d'utilisation
- Les principes de sécurité et d'économie d'effort liés à l'ensemble des situations de travail observées
- Les techniques de base de manutention de charges inertes

## EVALUATION DES ACQUIS

- Une grille de certification est spécialement dédiée aux épreuves certificatives. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification des acteurs PRAP.
- Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui ont validé la totalité des domaines de compétences du dispositif peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP IBC.



Outremer Formation



0692 66 46 45



contact@outremerformation.com



outremerformation.com

# ACTEUR PRAP IBC – Maintien et actualisation des compétences

Habilitation INRS : 1463665/2019/Prap-IBC-01/O/23.

*Pour prévenir et maîtriser les risques liés à l'activité physique*



## DUREE

1 jour – 07 heures

## OBJECTIFS ET COMPETENCES VISEES

- Mettre à jour les compétences de l'Acteur PRAP afin qu'il continue à contribuer à la politique de prévention menée par son entreprise.
- Se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou établissement
- Observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Participer à la prévention ou à la maîtrise du risque dans son entreprise ou établissement

## POUR QUI

- Acteurs PRAP certifiés

## PREREQUIS

Etre certifiés PRAP IBC

## EFFECTIFS

4 à 10 participants

## MOYENS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques et travaux en sous-groupe et mises en situation en adéquation avec les risques liés à l'entreprise. Formation pratique et opérationnelle.

## MOYENS D'ENCADREMENT

Formateurs ou Formateurs de formateurs PRAP certifiés par l'INRS.

## LIVRABLES

Aide-mémoire Acteur PRAP (INRS ED 7201)

## VALIDATION

Certificat Acteur PRAP IBC délivré par l'INRS.

Attestation de fin de formation.

## VALIDITE

Recyclage obligatoire (MAC) tous les 2 ans (24 mois).

## PROGRAMME

### I. RETOURS D'EXPERIENCE

- Les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé ou entraîner des efforts inutiles, voire excessifs
- L'organisation de la prévention dans son milieu professionnel
- Les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise
- Les différents acteurs de la prévention et leurs rôles au sein de l'entreprise

### II. MISE A JOUR ET ACTUALISATION DES COMPETENCES

- Le phénomène d'apparition du risque
- Les principaux risques liés à son métier et les effets induits
- Le fonctionnement du corps humain et ses limites
- Les différentes atteintes à la santé
- L'observation de sa situation de travail et de sa complexité

### III. ÉCHANGES PRATIQUES SUR LE POSTE DE TRAVAIL

- Les différents équipements d'aide à la manutention
- Visite de site et étude de l'aménagement des postes de travail
- Recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail
- Les principes de sécurité et d'économie d'effort liés à l'ensemble des situations de travail observées
- Les techniques de base de manutention manuelle

## EVALUATION DES ACQUIS

- Une grille de certification est spécialement dédiée aux épreuves certificatives. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification des acteurs PRAP.
- Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui ont validé la totalité des domaines de compétences du dispositif peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP IBC.



Outremer Formation



0692 66 46 45



contact@outremerformation.com



outremerformation.com